

*Protokoll der Sitzung des Bundesrates vom 1. Dezember 1925<sup>1</sup>*Articles du «Basler Vorwärts» contre M. Mussolini,  
et menées antifascistes au Tessin

Département politique. Verbal

M. Motta informe le Conseil d'une visite qu'il a reçue hier de M. Garbasso, ministre d'Italie, lequel attirait son attention sur deux articles du «Basler Vorwärts», dont l'un, du 20 novembre, parlait de «Mussolinibanditen» et l'autre, du 26 novembre, traitait le président du ministère italien de «Bestie». Il est très difficile de sévir avec succès dans cette affaire. Le Gouvernement italien pourrait cependant demander de faire comparaître l'auteur de l'article du 26 novembre ou le rédacteur responsable devant les Assises fédérales. Mais il est à craindre que nous aurions alors un procès contre le fascisme et le Gouvernement d'Italie, comme nous avons eu, au lieu d'un procès contre Conradi, un procès contre le soviétisme de Russie.

S'inspirant de la procédure suivie dans un cas analogue dans le Tessin, M. Motta se propose de nantir le Gouvernement de Bâle-Ville de cette affaire en le priant de bien vouloir intervenir auprès de la Rédaction du «Basler Vorwärts» pour attirer son attention sur le danger qu'il y a pour notre pays de tenir un pareil langage et l'inviter à se modérer à l'avenir. Une autre solution consisterait à parler au Dr Welti, le chef des communistes bâlois, lui-même, au cours de la prochaine session des chambres fédérales, qui s'ouvrira la semaine prochaine.

Il résulte de la discussion que le Conseil est d'avis qu'on ne peut en effet pas laisser passer les deux articles en question sans entreprendre des démarches auprès du journal qui les a publiés et d'exprimer en outre à M. Garbasso les regrets du Conseil fédéral. Il faut tout éviter pour indisposer l'Italie et donner lieu à un conflit. Quant à la manière de procéder, le Conseil estime que la seconde méthode est préférable. M. Motta est dès lors prié de se mettre en rapport avec M. Welti, pendant la prochaine session, et d'insister auprès de lui pour que de pareilles offenses vis-à-vis d'un Gouvernement étranger ne se renouvellent plus<sup>2</sup>.

1. *Abwesend: Schulthess.*

2. *Am 7.12.1925 teilte Motta dem schweizerischen Gesandten in Rom, Wagnière, mit: [...]* M. Welti est venu [hier] à 15 heures. J'ai causé avec lui de 15 à 16 heures, c'est-à-dire pendant une heure. J'ai attiré son attention, *de la manière la plus grave*, sur l'inconvenance des outrages que le «Vorwärts» a lancés contre M. Mussolini. Je l'ai invité à faire connaître aux rédacteurs du «Vorwärts» que leur manière d'écrire troublait les bonnes relations entre nos pays, l'Italie et la Suisse. J'ai fait présent à M. Welti que cette conduite inadmissible de la presse communiste rendait très difficile toute action diplomatique que la Confédération aurait l'occasion de déployer pour la sauvegarde de ses intérêts.

M. Welti, qui est avocat de sa profession et qui est un homme intelligent, a accueilli mes remarques sans protester. Il a reconnu que les articles dont il s'agit dépassaient toute mesure et m'a pro-

1. DEZEMBER 1925

195

M. Motta communique en outre que M. Garbasso l'avait, au cours du même entretien, également informé d'un incident qui serait survenu à Ponte Tresa, le 15 novembre. Un certain nombre de personnes – surtout de jeunes gens – parmi lesquels le socialiste Dionisio Maffioletti, chef de l'office du travail, auraient, près de la frontière, manifesté de façon hostile contre le Gouvernement italien et le fascisme, en chantant des chants révolutionnaires ainsi qu'une parodie offensante de l'hymne fasciste. La population a pris une attitude correcte mais passive. De même, un agent de la police qui assistait à la scène, a cru ne rien devoir faire pour l'empêcher.

Selon le chef du département politique, il y aurait lieu d'écrire à M. le Conseiller d'Etat Rossi, directeur du Département de police du Tessin, pour le prier de faire savoir à Maffioletti qu'il devait, à l'avenir, s'abstenir de pareilles manifestations et pour empêcher que de telles manifestations dangereuses pour la sécurité extérieure de notre pays se renouvellent.

Le Conseil est d'accord que M. Motta intervienne dans ce sens auprès des Autorités tessinoises.

---

mis d'intervenir auprès des rédacteurs du «Vorwärts», ainsi qu'auprès de ses partisans politiques, pour les *modérer*.

Vous savez d'ailleurs, Monsieur le ministre, que ma personne est une des cibles préférées du «Vorwärts», qui m'accuse, presque chaque jour, d'être philofasciste et grand protecteur de M. Mussolini en Suisse.

Je vous autorise à communiquer ce qui précède à M. le sénateur Contarini. Il y verra sans doute la preuve de ma bonne volonté de ne rien négliger de ce qui sert à maintenir les bonnes relations avec l'Italie. /.../ (E 2001 (B) 6/19).